



Département du VAR  
Arrondissement de BRIGNOLES  
Commune de BRAS  
83149

Bras, le 17 septembre 2024

## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE n°2024-212

Le Maire de BRAS,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code de la Route,

**CONSIDERANT** qu'il est d'intérêt public de réglementer l'accès et la circulation en raison de travaux d'élagage Chemin du Val à Saint-Maximin à proximité immédiate de du n°274.

### ARRÊTE

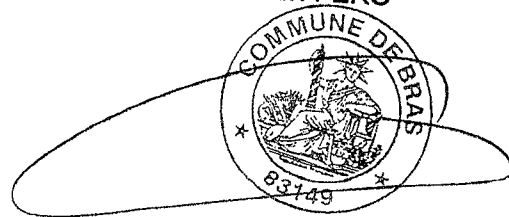
**Art. 1 :** La circulation sera interdite sur le Chemin du Val à Saint-Maximin dit de Fontcouverte le mardi 24 septembre 2024 de 08h00 à 12h00.  
Le chemin du Regay sera mis en voie sans issue dans le sens chemin Saint Eloi vers le chemin du Val à Saint Maximin.

**Art. 2 :** Des panneaux de signalisation réglementaires ainsi que des barrières seront installés pour permettre l'application du présent arrêté.

**Art. 3 :** Monsieur le Directeur Général des services et l'agent de Police Municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

**Art. 4 :** Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

Le Maire,  
Franck PERO



République Française  
Liberté - Egalité - Fraternité